

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

**OBJET : RD 9/RD 65 - Aix-en-Provence - Création d'une voie de contournement sud -
Convention de travaux avec mise à disposition du domaine public routier
départemental.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention autorisant la mise à disposition du domaine public routier départemental à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » pour la réalisation d'une voie de contournement sud, entre la RD 65 et la RD 9, commune d'Aix-en-Provence,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec la SPLA « Pays d'Aix Territoires » et la commune d'Aix-en-Provence.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**